

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2009 – 37

Date : 16/12/09

Objet : Conservation des alignements d'arbres des bords de route

Vote : Favorable à l'unanimité

Annexe 1 : Rapport au Conseil de l'Europe réf. CEP-CDPATEP-2009-15-TreeAvenues_fr

Intérêt des alignements d'arbres de bord de route pour la conservation de la biodiversité :

1/ En ville, où la présence du monde végétal est en général très réduite, les alignements d'arbres constituent un élément important pour la faune : gîtes et terrains de chasse pour les oiseaux et les chiroptères, refuge pour un grand nombre d'espèces d'insectes et surtout, couloirs de circulation pour se déplacer dans ce milieu minéral.

2/ Hors de la ville, leur rôle est tout aussi irremplaçable :

- le grand âge atteint par ces peuplements permet la survie, voire le développement, d'un nombre important d'espèces rares et menacées, comme certains coléoptères ou bryophytes. De plus, les très nombreuses, et souvent grandes, cavités de ces vieux arbres permettent à tout un cortège d'espèces cavernicoles de trouver un gîte pérenne ;
- l'effet structurant des alignements, dans un paysage aujourd'hui souvent majoritairement constitués de champs ouverts, est essentiel dans la démarche de mise en place de la Trame Verte et Bleue. Ainsi, non seulement l'aspect paysager de ces alignements a un impact esthétique indéniable, mais aussi, leur rôle de couloirs de déplacement entre les zones refuges (pelouses, friches arbustives, forêts, etc.) est primordial ;
- l'effet tunnel apporté par les frondaisons se rejoignant au dessus de la chaussée, permet aux oiseaux, aux chauves-souris et aux insectes volants d'éviter les collisions avec les véhicules en leur mettant à disposition un continuum végétal pour circuler.

Avis du CSRPN (Avis N° 2009-37) :

Considérant le rapport publié par Mme Chantal PRADINES et les remarques formulées en séance sur le très grand intérêt des alignements d'arbres, le CSRPN demande :

- qu'une étude d'impact permettant d'inventorier les espèces protégées hébergées dans ces milieux refuges soit menée avant tout abattage d'arbres d'un alignement,
- que des mesures alternatives à l'abattage soient systématiquement envisagées pour la mise en œuvre de la sécurité publique.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

